

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Automobile Réseau Tunisien & Service -ARTES

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis

La société Automobile Réseau Tunisien & Service -ARTES-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Imed Loukil (F.M.B.Z. KPMG TUNISIE) et Mr Sahli Tarek (Cabinet DATN-Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited).

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Solde au	
		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 845 557	2 820 249
Amortissements des immobilisations incorporelles		(2 805 909)	(2 785 382)
	(B.1)	39 648	34 867
Immobilisations corporelles		13 070 525	15 825 629
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles		(10 872 618)	(10 521 475)
	(B.1)	2 197 907	5 304 154
Immobilisations financières	(B.2)	68 945 565	58 945 566
Total des actifs immobilisés		71 183 121	64 284 587
Total des actifs non courants		71 183 121	64 284 587
Actifs courants			
Stocks		110 116 202	93 490 635
Provisions sur stocks		-	(533 064)
	(B.3)	110 116 202	92 957 571
Clients et comptes rattachés		12 087 282	16 340 420
Provisions sur comptes clients		(1 751 125)	(1 751 125)
	(B.4)	10 336 157	14 589 295
Autres actifs courants		7 123 845	5 264 983
Provisions sur autres actifs courants		(62 649)	(62 649)
	(B.5)	7 061 196	5 202 334
Placements et autres actifs financiers	(B.6)	48 690 126	92 239 956
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.7)	22 244 850	19 002 384
Total des actifs courants		198 448 531	223 991 540
Total des actifs		269 631 652	288 276 127

BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Solde au	
		31	31
		Décembre	Décembre
		2025	2024
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		38 250 000	38 250 000
Réserves		51 200 067	41 200 067
Autres capitaux propres		600 000	600 000
Résultats reportés		20 295 694	20 479 016
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		110 345 761	100 529 083
Résultat de l'exercice		37 077 084	40 416 678
Total des capitaux propres avant affectation	(B.8)	147 422 845	140 945 761
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		40 000	40 000
Provisions pour risques et charges	(B.9)	1 000 000	600 000
Total des passifs non courants		1 040 000	640 000
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.10)	110 736 526	136 183 807
Autres passifs courants	(B.11)	10 407 563	10 506 559
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.12)	24 718	-
Total des passifs courants		121 168 807	146 690 366
Total des passifs		122 208 807	147 330 366
Total des capitaux propres et des passifs		269 631 652	288 276 127

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos	
		31 décembre 2025	31 décembre 2024
Revenus	(R.1)	307 054 003	257 331 746
Coûts des ventes	(R.2)	(252 508 273)	(206 580 964)
Marge Brute		54 545 730	50 750 782
Autres produits d'exploitation	(R.3)	1 424 295	1 183 010
Frais de distribution	(R.4)	(7 475 153)	(5 601 523)
Frais d'administration	(R.5)	(4 998 614)	(4 952 337)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(1 497 470)	(2 731 310)
Total des charges d'exploitation		(12 546 942)	(12 102 160)
Résultat d'exploitation		41 998 788	38 648 622
Charges financières nettes	(R.7)	(265 817)	(135 939)
Produits des placements	(R.8)	13 279 094	15 564 557
Autres gains ordinaires	(R.9)	120 195	615 336
Autres pertes ordinaires	(R.10)	(1 209 948)	(372 254)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		53 922 312	54 320 322
Impôt sur les bénéfices		(13 711 232)	(12 477 629)
Contribution sociale de solidarité		(1 566 998)	(1 426 015)
Contribution permanente		(1 566 998)	-
Résultat des activités ordinaires après impôt		37 077 084	40 416 678
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		37 077 084	40 416 678

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2025	31 décembre 2024
Résultat net		37 077 084	40 416 678
Ajustements pour			
*Amortissements et provisions	(F.1)	398 730	1 836 809
*Variation des :			
- Stocks	(F.2)	(16 625 567)	(33 999 283)
- Créances clients	(F.2)	4 253 139	(7 760 798)
- Autres actifs	(F.2)	1 244 850	3 235 881
- Fournisseurs et autres dettes	(F.3)	(25 601 541)	82 379 083
*Autres ajustements			
-Plus ou moins-values de cession	(F.4)	(81 480)	(593 833)
- Transfert de charges		-	-
Total des flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation		665 216	85 514 535
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décassements pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.5)	(478 777)	(220 366)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles	(F.6)	81 480	10 000
Décassements pour acquisition d'immobilisations financières	(F.7)	(10 000 000)	-
Encaissements sur cession d'immobilisations financières		-	1 171 653
Total des flux de trésorerie affectés (provenant des) aux opérations d'investissement		(10 397 297)	961 287
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes et autres distributions		(30 600 000)	(19 125 000)
Subventions d'investissement reçues		-	200 000
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations de financement		(30 600 000)	(18 925 000)
Variation de trésorerie		(40 332 082)	67 550 822
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		111 242 340	43 691 518
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	(F.8)	70 910 258	111 242 340

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice de 12 mois clos le	
	31	31
	décembre	décembre
	2025	2024
Revenus	307 054 003	257 331 746
Autres Produits d'Exploitation	1 424 295	1 183 010
Coût d'achat des Marchandises Vendus	(251 518 804)	(205 443 417)
Marge Commerciale	56 959 494	53 071 339
Autres Charges Externes	(6 794 282)	(5 374 897)
Valeur Ajoutée Brute	50 165 212	47 696 442
Charge du Personnel	(6 668 955)	(6 316 509)
Impôts et Taxes	(819 740)	(737 501)
Excédent Brut d'Exploitation	42 676 518	40 642 432
Autres Produits Ordinaires	120 195	615 336
Produits Financiers	13 279 093	15 564 557
Autres Charges Ordinaires	(1 488 948)	(529 254)
Charges Financières	(265 817)	(135 939)
Dotations aux Amortissements et Provisions	(398 730)	(1 836 809)
Impôt sur les bénéfices	(13 711 232)	(12 477 629)
Contribution sociale de solidarité	(1 566 998)	(1 426 015)
Contribution permanente	(1 566 998)	-
Résultat des activités ordinaires	37 077 084	40 416 679
Eléments extraordinaires	-	-
Résultat net de l'exercice	37 077 084	40 416 679

Notes aux Etats Financiers

PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société ARTES S.A « Automobile Réseau Tunisien et Services » (ex Renault Tunisie) est une société anonyme au capital de 38 250 000 DT créée le 24 février 1947.

L'activité de la société consiste en la vente en détail des véhicules, des pièces de rechange de la marque « RENAULT » et « DACIA » et en la réparation de voitures.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1 Déclaration de conformité

Les états financiers de la société ARTES S.A., arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459.

II.2. Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique. Les autres méthodes d'évaluation se résument comme suit :

- Unité monétaire

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

- Immobilisations

Les immobilisations acquises par ARTES S.A. sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants :

Nature	Taux annuels
Constructions	5 %
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	De 10% à 15%
Matériels et outillages	10%
Mobiliers, matériels de bureau	De 10% à 20%
Matériels informatiques	De 15% à 33%
Logiciels	33%

- Stocks

Les valeurs d'exploitation d'ARTES S.A. sont composées essentiellement de véhicules neufs. Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix de revient. Ce prix englobe le prix d'achat, les droits de douane, les frais de transport, les frais d'assurance, de transit et de fret.

- **Provision sur créances clients**

A chaque arrêté comptable, ARTES S.A procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant de la vente de véhicules sont comptabilisés à la constatation du fait générateur matérialisant le transfert à l'acheteur des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation du véhicule.

- **Impôts sur les bénéfices**

A partir de 2019, la société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35% ainsi qu'à la contribution sociale de solidarité au taux de 2% qui a été remplacée par le taux de 4% et ceci selon les dispositions de la loi des finances 2023 qui prévoit l'application de nouveaux taux de CSS sur les bénéfices à déclarer pour les années 2023, 2024 et 2025.

La société est soumise, conformément à la loi de finances pour l'année 2026, à une contribution permanente fixée à 4 % des bénéfices servant de base au calcul de l'impôt sur les sociétés.

II.3. Informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

Conformément aux précisions du Conseil du Marché Financier (CMF) relatives aux informations ESG à intégrer dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, la société ARTES SA présente ci-après les principaux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptibles d'avoir une incidence significative sur son activité, sa performance, sa situation financière et ses perspectives.

1. Gouvernance des enjeux ESG

Les enjeux ESG sont pleinement intégrés aux activités opérationnelles de la société et pris en compte dans l'ensemble de ses processus de gestion, avec l'implication de la Direction Financière, de la Direction Réseau & Après-Vente ainsi que de l'Audit Interne, sous la supervision directe du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

Les sujets prioritaires suivis au cours de l'exercice concernent :

- la conformité réglementaire des véhicules importés ;
- la gestion environnementale du showroom, ateliers et magasins de pièces ;
- la santé et la sécurité au travail au sein des ateliers techniques, à travers le suivi de la fréquence des accidents de travail ;
- le développement des compétences techniques et la formation continue des collaborateurs ;
- l'éthique des affaires et la conformité du réseau de distribution et le respect des standards de la marque;
- la qualité de service et les obligations SAV.

2. Stratégie et orientations ESG

La société poursuit une stratégie progressive d'intégration des enjeux ESG dans son modèle économique, notamment à travers :

- le développement de l'offre de véhicules hybrides et électriques ;

- la réduction de la consommation énergétique des showrooms et ateliers ;
- la digitalisation du parcours client et du SAV ;
- la formation continue des techniciens sur les nouvelles motorisations ;
- l'amélioration de la gouvernance du réseau d'agents agréés.

3. Risques et opportunités matériellement significatifs

Risques

Les principaux risques ESG pouvant affecter les états financiers sont :

- Risque lié à la transition énergétique pouvant impacter le business model, les tendances de ventes des véhicules thermiques ainsi que provoquer une obsolescence technologique progressive de certains modèles et pièces, cette dernière constituant une conséquence directe de l'évolution vers des motorisations alternatives ;
- évolution des exigences réglementaires liées aux émissions et à l'importation ;
- hausse des coûts logistiques et transport maritime ;
- risques santé et sécurité dans les ateliers ;
- risque image de marque liée à la satisfaction client.

Opportunités

- montée en puissance du marché des véhicules hybrides/électriques ;
- nouveaux revenus liés aux services connectés et maintenance ;
- optimisation des charges via l'efficacité énergétique ;
- renforcement de l'image de marque auprès des investisseurs et partenaires bancaires.
- amélioration des conditions de santé et sécurité au travail, contribuant à la réduction des accidents et à une meilleure productivité ;
- développement des compétences des employés à travers des programmes de formation et d'accompagnement sur les nouvelles technologies et les enjeux ESG ;
- renforcement de l'attractivité et de la fidélisation des talents grâce à une politique sociale plus responsable ;

4. Indicateurs ESG sélectionnés

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, ARTES SA ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs et qualitatifs.

La société prévoit de définir les indicateurs pertinents, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

5. Incidence sur les états financiers

À la date d'arrêt des états financiers au 31 décembre 2025, la Direction de la société ARTES SA a procédé à une analyse des principaux enjeux ESG susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, les actifs, les passifs ainsi que les activités opérationnelles de la Société.

Dans ce cadre, les travaux réalisés ont notamment porté sur :

- la valorisation des immobilisations corporelles, notamment les showrooms, ateliers et équipements techniques ;
- la valorisation des stocks de véhicules et de pièces de rechange ;
- l'évaluation des risques liés aux garanties accordées, aux réclamations clients ainsi qu'aux obligations de service après-vente ;
- les investissements futurs susceptibles d'être engagés dans le contexte des évolutions du marché automobile, en particulier celles liées au développement des véhicules électriques.

Au terme de cette analyse, et à la date d'arrêté des comptes, la Société n'a identifié aucun impact significatif nécessitant la comptabilisation d'un traitement spécifique au titre des enjeux ESG dans les états financiers.

III. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinar Tunisien)

III.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente au 31 décembre 2025 comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31/12/2024	Acquisition	Reclassement	Cession	Valeur brute au 31/12/2025	Amortissements cumulés/Provisio ns au 31/12/2024	Dotations aux amortissements	Reprise sur cession	Amortissements cumulés/Prov au 31/12/2025	VCN au 31/12/2025	VCN au 31/12/2024
Concession marque	1 000 000	-	-		1 000 000	(1 000 000)	-		(1 000 000)	-	-
Logiciels	1 819 499	25 308	-		1 844 807	(1 785 382)	(20 527)		(1 805 909)	38 898	34 117
Fonds commercial	750	-	-		750	-	-		-	750	750
Total Immobilisations Incorporelles	2 820 249	25 308	-		2 845 557	(2 785 382)	(20 527)		(2 805 909)	39 648	34 867
Terrains	3 117 512	-	(3 103 712)		13 800	-	-		-	13 800	3 117 512
Constructions	1 048 962	-			1 048 962	(1 048 962)	-		(1 048 962)	-	-
AAI des constructions	5 033 542	116 948			5 150 490	(3 878 782)	(193 877)		(4 072 659)	1 077 831	1 154 760
Matériel industriel	1 239 318	-			1 239 318	(1 176 735)	(19 148)		(1 195 884)	43 434	62 583
Outillage industriel	203 769	11 980			215 749	(174 527)	(13 222)		(187 749)	28 000	29 242
Matériel de transport	1 421 640	264 577		(104 861)	1 581 356	(1 201 874)	(141 731)	104 861	(1 238 744)	342 612	219 766
Equipement de bureau	986 368	-			986 368	(952 360)	(6 424)		(958 784)	27 584	34 008
Autres immobilisations corporelles	181 940	6 210			188 150	(181 030)	(930)		(181 960)	6 190	910
Matériel informatique	1 631 332	51 069			1 682 401	(1 530 846)	(60 906)		(1 591 752)	90 649	100 486
AAI divers	324 092	150			324 242	(216 446)	(19 764)		(236 210)	88 032	107 646
Immob corporelles en cours	616 236	2 535			618 771	(138 996)	-		(138 996)	479 775	477 240
Avances et acomptes sur immob. Corporelles	20 918	-			20 918	(20 918)	-		(20 918)	-	-
Total Immobilisations corporelles	15 825 629	453 469	(3 103 712)	(104 861)	13 070 525	(10 521 475)	(456 003)	104 861	(10 872 618)	2 197 907	5 304 154
Total Immob. Corporelles et incorporelles	18 645 878	478 777	(3 103 712)	(104 861)	15 916 082	(13 306 857)	(476 530)	104 861	(13 678 527)	2 237 555	5 339 021

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent au 31 décembre 2025 un solde de 68 945 565 DT contre un solde de 58 945 566 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Acquisitions	Cession	Solde au 31/12/2025
- SIDEV	30 600 000	10 000 000		40 600 000
- VOLGA MOTORS », Ex « WALLYS SERVICES »	5 235 400			5 235 400
- ARTEGROS	4 999 850			4 999 850
- BOWDEN	100			100
- Compagnie Internationale de Leasing	10 621			10 621
- ADEV	2 866 700			2 866 700
- ARTIMO	12 500 000			12 500 000
- UIB	1 485 714			1 485 714
- VEDEV	149 550			149 550
Total brut des Titres de participation	57 847 936	10 000 000		67 847 935
Titres Immobilisés	1 000 000			1 000 000
Dépôts et cautionnements	97 630			97 630
Total	58 945 566	10 000 000		68 945 565

B.3. Stocks

Les stocks présentent, au 31 décembre 2025, un solde net de 110 116 202 DT contre un solde de 92 957 571 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Véhicules neufs	33 488 422	45 324 143
Pièces de rechange	576 452	60 265
Véhicules neufs en transit	76 051 328	48 106 227
Total	110 116 202	93 490 635
Provision pour dépréciation de stocks	-	(533 064)
Total	110 116 202	92 957 571

B.4. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2025 un solde net de 10 336 157 DT contre un solde net de 14 589 295 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Clients VN et APV	10 128 104	14 313 351
Clients effets à recevoir	151 158	219 049
Autres clients	56 895	56 895
Clients douteux	1 751 125	1 751 125
Total brut	12 087 282	16 340 420
Provision pour dépréciation des créances clients	(1 751 125)	(1 751 125)
Total net	10 336 157	14 589 295

B.5. Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent au 31 décembre 2025 un solde net de 7 061 195 DT contre un solde net de 5 202 334 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Personnel	238 542	203 116
Etat impôts et taxes	2 345 880	3 259 156
Avances aux fournisseurs	94 324	178 896
Compte de régularisation actif	1 291 800	1 568 989
Autres débiteurs divers	3 153 298	54 826
Total brut	7 123 844	5 264 983
Provision pour dépréciation des autres actifs	(62 649)	(62 649)
Total net	7 061 195	5 202 334

B.6. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent un solde de 48 690 126 DT au 31 décembre 2025 contre un solde de 92 239 956 DT au 31 décembre 2024 et correspondent à des placements à court terme.

B.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31 décembre 2025 un solde de 22 244 850 DT contre un solde de 19 002 384 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
ATTIJARI BANK	6 002 963	7 803 329
BT	4 396 577	3 266 155
ZITOUNA	846 947	456 149
ARAB TUNISIAN BANK	1 366 634	47 890
UIB	5 101 022	2 225 551
AMEN BANQUE	249 583	29 775
UBCI	210 764	595 996
ABC	22 747	22 747
STB	55 715	784 049
BNA	3 039 548	2 305 917
BIAT	396 736	1 432 505
BH	4 797	4 797
BTL	-	17 525
Chèques à encaisser	-	1 676
Effets à l'encaissement	540 458	-
Caisse à fond fixe	7 000	7 000
Caisse	-	250
Carte bancaire	3 028	742
CCP	331	331
Total	22 244 850	19 002 384

B.8. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 31 décembre 2025 une valeur de 147 442 845 DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinvest. exonéré	Réserves spéciales de réev.	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Autre Capitaux Propres (*)	Total
Capitaux propres au 31/12/2023	38 250 000	3 825 000	37 315 473	59 594	12 477 084	27 126 932	600 000	119 654 083
Affectation du résultat 2023(PV AGO du 28/06/2024)								
- Résultats reportés	-	-	-	-	27 126 932	(27 126 932)		
- Dividendes	-	-	-	-	(19 125 000)			(19 125 000)
- Résultat de l'exercice	-	-	-	-		40 416 678		40 416 678
- Réserve spéciale de réinvestissement								
Capitaux propres au 31/12/2024	38 250 000	3 825 000	37 315 473	59 594	20 479 016	40 416 678	600 000	140 945 761
Affectation du résultat 2024(PV AGO du 30/05/2025)								
- Résultats reportés	-	-	-	-	40 416 678	(40 416 678)		
- Dividendes	-	-	-	-	(30 600 000)			(30 600 000)
- Résultat de l'exercice	-	-	-	-		37 077 084		37 077 084
- Réserve spéciale de réinvestissement			10 000 000		(10 000 000)			
Capitaux propres au 31/12/2025	38 250 000	3 825 000	47 315 473	59 594	20 295 694	37 077 084	600 000	147 442 845

(*) La société « ARTES » a conclu un contrat de partenariat avec un fournisseur commercialisant des produits pétroliers : par ce contrat la société ARTES bénéficie d'une contribution aux investissements du réseau officiel représentant la marque « ARTES » : en conséquence une enveloppe a été mise à sa disposition pour l'achat du matériel de gestion et de distribution des lubrifiants distribués par ce fournisseur. Cette contribution est de l'ordre de 600 000 DT répartie sur 3 ans de façon que chaque année ARTES perçoit 200 000 DT. (Les tranches ont été encaissées en 2021, 2022 et 2024).

B.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges présentent au 31 décembre 2025 un solde de 1 000 000 DT contre 600 000 DT au 31 décembre 2024.

B.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2025 un solde de 110 736 526 DT contre un solde de 136 183 807 DT au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Fournisseurs VN APV divers et autres fournisseurs	52 475 648	35 278 584
Effets à payer	58 093 119	100 717 214
Fournisseurs - factures non encore parvenues	167 759	188 009
Total	110 736 526	136 183 807

B.11. Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent au 31 décembre 2025 un solde de 10 407 562 DT contre un solde de 10 506 559 DT au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Etat - impôts et taxes	5 542 584	5 758 363
Avances et acomptes clients	2 140 777	1 688 781
Créditeurs divers	600 490	572 246
Personnel	839 884	1 010 248
Compte de régularisation passif	1 283 827	1 476 921
Total	10 407 562	10 506 559

B.12. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les Concours bancaires et autres passifs financiers présentent au 31 décembre 2025 un solde de 24 718 DT contre un solde nul au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
BTL	24 718	-
Total	24 718	-

III.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus totalisent 307 054 003 DT au titre de l'exercice 2025 contre 257 331 746 DT au titre de l'exercice 2024 se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de véhicules neufs	297 056 762	248 060 124
Ventes pièces de rechange y compris huile	6 314 564	6 138 558
Ventes travaux atelier	2 075 325	1 951 460
Ventes garanties	1 521 944	1 120 247
Ventes de matériels extérieurs pour VN	85 408	61 357
Total	307 054 003	257 331 746

R.2. Coût des ventes

Le coût des ventes encouru au cours de l'exercice 2025 s'élève à 252 508 273 DT contre 206 580 964 DT au cours de l'exercice 2024 se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2025	Exercice 2024
Achats de marchandises consommées	251 588 349	205 536 345
Charges de personnel	566 824	610 319
Autres charges d'exploitation	353 100	434 300
Total	252 508 273	206 580 964

R.3. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent 1 424 295 DT au titre de l'exercice 2025 contre 1 183 010 DT au titre de l'exercice 2024 se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2025	Exercice 2024
Autres activités et revenus des immeubles	1 066 853	928 891
Transfert de charges	346 634	230 741
Ventes déchets	10 808	23 378
Total	1 424 295	1 183 010

R.4. Frais de distribution

Les frais de distribution encourus au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 7 475 153 DT contre 5 601 523 DT encourus au cours de l'exercice 2024 se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2025	Exercice 2024
Charge de personnel	2 938 694	2 572 641
Autres charges d'exploitation	4 038 043	2 726 597
Achats d'approvisionnements	498 416	302 285
Total	7 475 153	5 601 523

R.5. Frais d'administration

Les frais d'administration encourus au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 4 998 614 DT contre 4 952 337 DT encourus au cours de l'exercice 2024 se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2025	Exercice 2024
Charges de personnel	3 163 437	3 133 549
Autres charges d'exploitation	1 327 369	1 258 822
Achats d'approvisionnements consommés	507 808	559 966
Total	4 998 614	4 952 337

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation encourues au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 1 497 470 DT contre 2 731 310 DT encourues au cours de l'exercice 2024 se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2025	Exercice 2024
Autres charges d'exploitation	1 098 740	894 501
Dotations aux amortissements et aux provisions	398 730	1 836 809
Total	1 497 470	2 731 310

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent 265 817 DT au titre de l'exercice 2025 contre 135 939 DT au titre de l'exercice 2024 se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2025	Exercice 2024
Charges financières	258 392	110 039
Intérêts sur effets VN	2 910	4 112
Gains de change	(3 630)	(5 414)
Pertes de change	8 145	27 202
Total	265 817	135 939

R.8. Produits des placements

Les produits des placements réalisés au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 13 279 094 DT contre 15 564 557 DT réalisés au cours de l'exercice 2024 se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2025	Exercice 2024
Dividendes reçus d'ARTEGROS	3 999 880	5 999 820
Dividendes reçus d'ADEV	1 720 020	1 146 680
Dividendes reçus de SIDEV	-	3 060 000
Autres dividendes	152 078	135 514
Produits sur placements à court terme	7 407 116	5 222 543
Total	13 279 094	15 564 557

R.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires totalisent 120 195 DT au titre de l'exercice 2025 contre 615 336 DT au titre de l'exercice 2024 se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2025	Exercice 2024
Plus-value sur cession de titres AUTRONIC	-	583 833
Autres gains	120 195	31 503
Total	120 195	615 336

R.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent 1 209 948 DT au titre de l'exercice 2025 contre 372 254 DT au titre de l'exercice 2024 se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2025	Exercice 2024
Autres pertes ordinaires	1 209 948	372 254
Total	1 209 948	372 254

III.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

	Montants en DT
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	456 003
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	20 527
Dotation aux provisions	1 155 265
Reprise sur provisions	(1 233 065)
Total	398 730

F.2. Variation des actifs

Libellé	Solde au 31/12/2025 (a)	Solde au 31/12/2024 (b)	Variation (b) - (a)
Stock	110 116 202	93 490 635	(16 625 567)
Créances clients	12 087 282	16 340 421	4 253 139
Autres actifs (*)	4 020 132	5 264 983	1 244 851
Variation des actifs	126 223 616	115 096 039	(11 127 577)

(*) La différence entre les autres actifs au niveau du bilan et du tableau des flux de trésorerie provient de la correction comptable effectuée sur les autres débiteurs divers.

F.3. Variation des passifs

Libellé	Solde au 31/12/2025 (a)	Solde au 31/12/2024 (b)	Variation (a) - (b)
Fournisseurs et comptes rattachés	110 736 526	136 183 807	(25 447 281)
Autres dettes	9 652 298	9 806 558	(154 260)
Variation des passifs	120 388 824	145 990 365	(25 601 541)

F.4. Plus ou moins-values de cession

Libellé	Montants en DT
Transfert de charges	-
Plus-value de cession	81 480
Total	81 480

F.5. Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Montants en DT
Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles	(478 778)
Total	(478 778)

F.6. Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles

Libellé	Montants en DT
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles	81 480
Total	81 480

F.7. Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières

Libellé	Montants en DT
Titres de participations	10 000 000
Total	10 000 000

F.8. Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libellé	Solde au 31/12/2025
Placements à court terme	48 690 126
BTK	-
ATTIJARI BANK	6 002 963
BT	4 396 577
ZITOUNA	846 947
ARAB TUNISIAN BANK	1 366 634
UIB	5 101 021
AMEN BANQUE	249 583
UBCI	210 764
ABC	22 747
STB	55 715
BNA	3 039 548
BIAT	396 736
BH	4 796
BTL	-24 718
Effets à l'encaissement	540 459
Chèques à encaisser	-
Caisse à fond fixe	7 000
Carte Bancaire	287
CCP	331
Carte technologique	2 742
Total	70 910 258

IV. Engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur Totale	Tiers	Provisions
1- Engagements donnés			
<i>a) Garanties réelles</i>			
Cautonnement (1)	4 931 773	4 931 773	-
Total	4 931 773	4 931 773	-

(1) Cautions douanières et cautions sur marchés définitives et provisoires

V. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre des exercices 2025 et 2024 se présentent comme suit :

Libellé	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Résultat net	37 077 084	40 416 678
Nombre d'actions	38 250 000	38 250 000
Résultat par action	0.9693	1.0566

Le nombre d'actions en circulation est détaillé comme suit :

Date	Libellé	Actions émises	Valeur nominale	Nombre d'actions	Capital
	Nombre d'actions	38 250 000	1	38 250 000	38 250 000

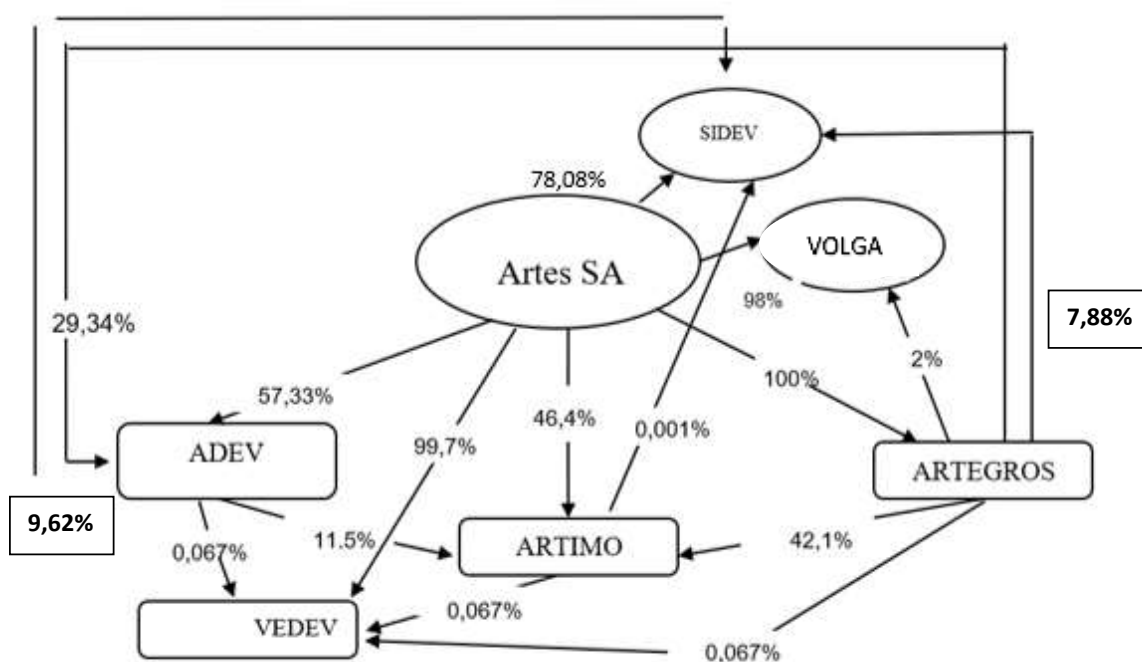
VI. Notes sur les parties liées

6.1. Parties liées

Les parties liées d'ARTES S.A sont constituées de :

1. Parties liées appartenant au Groupe ARTES

Les parties liées appartenant au Groupe ARTES se présentent comme suit :



2. Parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES

Les parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES comprennent les sociétés suivantes :

Société	Lien juridique
DALMAS	Actionnariat commun
ITUCY PEUGEOT	Actionnariat commun
MINOTERIE LA SOUKRA	Actionnariat commun
IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT	Actionnariat commun
IMMOBILIER DE MAGREB	Actionnariat commun
AFRIVISION ET SONY	Actionnariat commun
AFRIVISION SERVICES	Actionnariat commun
MAGHREB MOTORS	Actionnariat commun
TMM	Actionnariat commun
POINT COM	Actionnariat commun

6.2. Transactions avec les parties liées

1. Transactions avec les parties liées appartenant au Groupe ARTES

Les opérations avec les parties liées appartenant au groupe ARTES au titre de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

-Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 les achats de pièces de rechange facturés par la société « ARTEGROS S.A » à la société « ARTES S.A » s'élèvent à 6 717 995 DT hors TVA et nettes de remises. Au 31 décembre 2025 la dette du fournisseur « ARTEGROS » est nulle.

-Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 les ventes réalisées avec la société « ADEV SARL » s'élèvent à 76 235 DT hors TVA et nettes de remises. Au 31 décembre 2025 la créance du client « ADEV SARL » représente un solde nul.

-Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 les ventes de main d'œuvre réalisées avec la société « VOLGA MOTORS » anciennement dénommée « WALLYS SERVICES » s'élèvent à 2 486 DT hors TVA et nettes de remises. Au 31 décembre 2025 la créance du client « VOLGA MOTORS » représente un solde nul.

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 la société « ARTES S.A » a perçu des dividendes des sociétés suivantes :

* « ADEV » au titre de l'exercice 2024 pour un montant total de 1 720 020 DT.

* « ARTEGROS » au titre de l'exercice 2024 pour un montant total de 3 999 880 DT

- Au cours de l'exercice 2011 la société « ARTES S.A. » a conclu avec la société «ARTIMO S.A.R.L.» une convention pour la mise à disposition de cette dernière d'une partie de son terrain sis au 39 avenue K.Pacha. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le revenu résultant de cette mise à disposition s'élève à 82 416 DT en hors taxes et le solde s'élève à 98 079 DT.

Cette même convention stipule la facturation par la société « ARTIMO S.A.R.L » à la société « ARTES S.A » du loyer du nouveau show-room et des locaux d'administration édifiés sur le terrain propriété de la société «ARTES S.A ». Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et suite à la révision de la charge

locative par voie d'avenant, le montant du loyer s'élève à 1 893 723 DT en hors taxes et le solde s'élève à 2 253 530 DT.

- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial administratif et de stockage sis au 39 avenue K.Pacha signé le 31 juillet 1998 avec la société «ARTEGROS S.A». Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 les revenus provenant de la location de ces locaux s'élèvent à 123 624 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu avec la société « ARTEGROS S.A » un avenant au contrat signé le 06 mai 1999 portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que les frais d'assistance informatique. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 les frais d'assistance facturés par « ARTES S.A » à « ARTEGROS S.A » s'élèvent à 304 939 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011 la société « ARTES S.A » a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39 avenue K.Pacha signé le 16 juin 2006 suivant un avenant signé le 24 juin 2011 avec la société « ADEV SARL » moyennant un loyer annuel de 48 000 DT HTVA compte tenu d'une augmentation conventionnelle de 5% à partir du 2ème trimestre 2013. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 les revenus provenant de la location de ces locaux s'élèvent à 65 933 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu avec la société « ADEV SARL » un contrat de mandat portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique moyennant une refacturation d'une redevance annuelle de 120 000 DT HTVA avec une augmentation de 5% tous les deux ans à partir de la troisième année. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 les frais d'assistance facturés par « ARTES S.A » à la société « ADEV SARL » s'élèvent à 168 852 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2019, la société « ARTES S.A » a conclu avec la société « VOLGA MOTORS », anciennement dénommée « WALLYS SERVICES », un contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39 avenue K.Pacha c. pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 12 600 DT HTVA payable par trimestre (avec une augmentation de 5% tous les deux ans). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 les revenus provenant de la location de ces locaux s'élèvent à 13 892 DT en hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité au 31 décembre 2025.
- Au cours de l'exercice 2019, la société « ARTES S.A » a conclu avec la société « VOLGA MOTORS », anciennement dénommée « WALLYS SERVICES » un contrat de mandat portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique. Ce mandat est exécuté moyennant un montant annuel de 21 000 DT HTVA en plus des prestations informatiques qui sont facturés à 10 500 DT HTVA par an payables trimestriellement. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 les frais d'assistance facturés par « ARTES S.A » à la société « VOLGA MOTORS » s'élèvent à 34 729 DT en hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité au 31 décembre 2025.

2. Transactions avec les parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES

- Le chiffre d'affaires réalisé par la société « ARTES S.A » avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES durant l'exercice 2025 au titre des ventes et des réparations de véhicules se présente comme suit :

Société	Chiffre d'affaires HT 2025	Créance au 31/12/2025
DALMAS	133 444	5 954
ITUCY PEUGEOT	-	-
MINOTERIE LA SOUKRA	1 241	-
IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT	9 482	4 428
AFRI IMMOBILIERE	2 428	592
IMMOBILIER DE MAGREB	21 748	2 489
AFRIVISION	-	2 834
AFRIVISION SERVICES	-	1 347
Total	168 343	17 644

- Au cours de l'exercice 2003 un contrat de loyer a été établi entre " ARTES S.A. " et "Établissements DALMAS et compagnies SARL " pour l'utilisation d'un lotissement situé à la zone industrielle El Mghira 1 et ce pour l'entreposage l'entretien et la livraison de véhicules neufs. La charge de loyer annuelle initiale facturée par " Établissements DALMAS et compagnies SARL " s'élève à 195 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 le montant du loyer s'élève à 543 264 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2008 un contrat de loyer a été établi entre " ARTES S.A. " et "IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT" pour l'utilisation d'un local sis à l'avenue Kheireddine Pacha moyennant un loyer annuel de 150 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an. Au titre de l'exercice 2025 la charge de loyer s'élève à 335 617 DT en hors taxes.
- Les achats effectués par la société « ARTES S.A » auprès des autres parties liées, autres que les sociétés du groupe ARTES, durant l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Société	Achats HT 2025	Dettes au 31/12/2025
AFRIVISION SERVICES	-	-
SONY AFRIVISION	-	359
DALMAS (Achat)	2 066	-
Total	2 066	359

3. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

A. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération accordée au Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 09 octobre 2020. La rémunération est composée d'un salaire annuel net de 300 000 dinars .la rémunération au titre de l'exercice s'élève à 328 263 DT.
- La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société au titre de jetons de présence pour l'exercice 2024 a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 Mai 2025 à un montant global brut de 187 500 DT, correspondant à un montant net de retenue à la source de 150 000 DT, soit 15 000 DT par administrateur.
- La même Assemblée Générale a alloué aux membres du Comité Permanent d'Audit, au titre de l'exercice 2024, un montant de 5 000 DT net de retenue à la source.

B. Les obligations et engagements de la société « ARTES S.A. » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Président du Conseil d'Administration		Directeurs Généraux		Membres du Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme :						
Salaire / Rémunération*	249 708	-	741 253	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	187 500	227 500
Total	249 708	-	741 253	-	187 500	227 500

(*) Rémunération brute et cotisations patronales.

C. Obligations et engagements pris envers les dirigeants de la société par les sociétés placées sous le contrôle de la société «ARTES S.A» au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales

Le Président du Conseil d'Administration ne perçoit aucune rémunération de la part des sociétés placées sous son contrôle au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales.

Le Directeur Général ne perçoit aucune rémunération de la part des sociétés placées sous son contrôle au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales.

Le président du comité d'audit permanent de la société « ARTES S.A » a perçu de la part de la société ARTIMO SARL un salaire Net de 171 277 DT par an en sa qualité de gérant.

VII. Événements post clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 17/04/2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Actionnaires de la société **ARTES S.A**
39, Avenue Kheireddine Pacha
1002 Tunis Belvédère

Messieurs,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société ARTES S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 147 422 845 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 37 077 084 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Reconnaissance des revenus

Description de la question clé de l'audit :

Les revenus figurent à l'état de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour un montant de 307 054 003 DT et représentent le poste le plus important de l'état de résultat. Ce poste est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de 297 056 762 DT. Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné, évalué et testé les contrôles clefs pertinents correspondants.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information de la société que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons qu'elles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous « n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 22 Mai 2026

Les commissaires aux comptes

**Société DATN – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Sahli Tarek

Mohamed Imed Loukil

**RAPPORT SPECIAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025**

Messieurs les Actionnaires de la société **ARTES S.A**
39, Avenue Kheireddine Pacha
1002 Tunis Belvédère

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, votre Conseil d'administration réuni le 26 décembre 2025 nous a informés de la conclusion d'un avenant à la convention liant la société ARTES S.A à la société ARTIMO.

Cet avenant a principalement pour objet :

- l'ajustement des loyers facturés entre les deux sociétés afin de les aligner sur les conditions de marché ;
- la régularisation de compléments de loyers, de TVA et de certains redressements fiscaux relatifs à des exercices antérieurs subis par la société ARTIMO.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la charge de loyers facturée par la société ARTIMO S.A.R.L à la société ARTES S.A, résultant de cette convention et de son avenant, s'élève à 1 893 723 DT hors taxes et le solde correspondant s'élève à 2 253 530 DT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Transactions et opérations avec les parties liées appartenant au Groupe ARTES

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les achats de pièces de rechange facturés par la société « ARTEGROS S.A » à la société « ARTES S.A» s'élèvent à 6 717 995 DT hors TVA et nettes de remises. Au 31 décembre 2025 la dette du fournisseur « ARTEGROS » est nulle.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 les ventes réalisées avec la société « ADEV SARL » s'élèvent à 76 235 DT hors TVA et nettes de remises. Au 31 décembre 2025 la créance du client « ADEV SARL » représente un solde nul.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 les ventes de main d'œuvre réalisées avec la société « VOLGA MOTORS », anciennement dénommée « WALLYS SERVICES », s'élèvent à 2 486 DT hors TVA et nettes de remises. Au 31 décembre 2025 la créance du client « VOLGA MOTORS » représente un solde nul.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 la société « ARTES S.A» a perçu des dividendes des sociétés suivantes :
 - * « ADEV » au titre de l'exercice 2024 pour un montant total de 1 720 020 DT.
 - * « ARTEGROS » au titre de l'exercice 2024 pour un montant total de 3 999 880 DT
- Au cours de l'exercice 2011 la société « ARTES S.A.» a conclu avec la société «ARTIMO S.A.R.L» une convention pour la mise à disposition de cette dernière d'une partie de son terrain sis au 39 avenue K.Pacha. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le revenu résultant de cette mise à disposition s'élève à 82 416 DT en hors taxes et le solde s'élève à 98 079 DT.

Cette même convention stipule la facturation par la société « ARTIMO S.A.R.L» à la société «ARTES S.A» du loyer du nouveau show-room et des locaux d'administration édifés sur le terrain propriété de la société «ARTES S.A». Au cours de l'exercice 2025, un avenant à cette convention a été conclu entre les deux sociétés. Cet avenant a principalement pour objet l'ajustement des loyers facturés entre ARTES et ARTIMO afin de les aligner sur les conditions de marché.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la charge de location facturée par la société « ARTIMO S.A.R.L » à la société « ARTES S.A » s'élève à 1 893 723 DT hors taxes et le solde s'élève à 2 253 530 DT.

- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A» a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial administratif et de stockage sis au 39 avenue K.Pacha signé le 31 juillet 1998 avec la société «ARTEGROS S.A». Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 les revenus provenant de la location de ces locaux s'élèvent à 123 624 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A» a conclu avec la société « ARTEGROS S.A » un avenant au contrat signé le 06 mai 1999 portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que les frais d'assistance informatique. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 les frais d'assistance facturés par « ARTES S.A» à « ARTEGROS S.A» s'élèvent à 304 939 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011 la société « ARTES S.A» a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39 avenue K.Pacha signé le 16 juin 2006 suivant un avenant signé le 24 juin 2011 avec la société « ADEV SARL » moyennant un loyer annuel de 48 000 DT HTVA compte tenu d'une augmentation conventionnelle de 5% à partir du 2ème trimestre 2013. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 les revenus provenant de la location de ces locaux s'élèvent à 65 933 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A» a conclu avec la société « ADEV SARL » un contrat de mandat portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique moyennant une refacturation d'une redevance annuelle de 120 000 DT HTVA avec une augmentation de 5% tous les deux ans à partir de la troisième année. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 les frais d'assistance facturés par « ARTES S.A» à la société « ADEV SARL » s'élèvent à 168 852 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2019, la société « ARTES S.A» a conclu avec la société « VOLGA MOTORS », anciennement dénommée « WALLYS SERVICES », un contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39 avenue K.Pacha pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 12 600 DT HTVA payable par trimestre (avec une augmentation de 5% tous les deux ans). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 les revenus provenant de la location de ces locaux s'élèvent à 13 892 DT en hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité au 31 décembre 2025.
- Au cours de l'exercice 2019, la société «ARTES S.A» a conclu avec la société « VOLGA MOTORS », anciennement dénommée « WALLYS SERVICES », un contrat de mandat portant sur la refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique. Ce mandat est exécuté moyennant un montant annuel de 21 000 DT HTVA en plus des prestations informatiques qui sont facturées à 10 500 DT HTVA par an, payables trimestriellement. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les frais d'assistance facturés par « ARTES S.A» à la société «VOTGA MOTORS» s'élèvent à 34 729 DT hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité au 31 décembre 2025.

Transactions et opérations avec les parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES

- Le chiffre d'affaires réalisé par la société « ARTES S.A » avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES, durant l'exercice 2025 au titre des ventes et des réparations de véhicules est présenté au niveau du tableau ci-après :

Société	Chiffre d'affaires HT 2025	Créance au 31/12/2025
DALMAS	133 444	5 954
ITUCY PEUGEOT	-	-
MINOTERIE LA SOUKRA	1 241	-
IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT	9 482	4 428
AFRI IMMOBILIERE	2 428	592
IMMOBILIER DE MAGREB	21 748	2 489
AFRIVISION	-	2 834
AFRIVISION SERVICES	-	1 347
Total	168 343	17 644

- Au cours de l'exercice 2003 un contrat de loyer a été établi entre " ARTES S.A. " et "Établissements DALMAS et compagnies SARL " pour l'utilisation d'un lotissement situé à la zone industrielle El Mghira 1 et ce pour l'entreposage, l'entretien et la livraison de véhicules neufs. La charge de loyer annuelle initiale facturée par " Établissements DALMAS et compagnies SARL " s'élève à 195 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 le montant du loyer s'élève à 543 264 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2008 un contrat de loyer a été établi entre " ARTES S.A. " et "IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT" pour l'utilisation d'un local sis à l'avenue Kheireddine Pacha moyennant un loyer annuel de 150 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an. Au titre de l'exercice 2025 la charge de loyer s'élève à 335 617 DT en hors taxes.
- Les achats effectués par la société « ARTES S.A » auprès des autres parties liées, autres que les sociétés du groupe ARTES, durant l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Société	Achats HT 2025	Dettes au 31/12/2025
AFRIVISION SERVICES	-	-
SONY AFRIVISION	-	359
DALMAS (Achat)	2 066	-
Total	2 066	359

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

A. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération accordée au Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 09 octobre 2020. La rémunération est composée d'un salaire annuel net de 300 000 dinars .la rémunération au titre de l'exercice s'élève à 328 263 DT.
- La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société au titre de jetons de présence pour l'exercice 2024 a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 Mai 2025 à un montant global brut de 187 500 DT, correspondant à un montant net de retenue à la source de 150 000 DT, soit 15 000 DT par administrateur.
- La même Assemblée Générale a alloué aux membres du Comité Permanent d'Audit, au titre de l'exercice 2024, un montant de 5 000 DT net de retenue à la source.

B. Les obligations et engagements de la société « ARTES S.A. » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Président du Conseil d'Administration		Directeurs Généraux		Membres du Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme :						
Salaire / Rémunération*	249 708	-	741 253	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	187 500	227 500
Total	249 708	-	741 253		187 500	227 500

(*) Rémunération brute et cotisations patronales.

IV. Obligations et engagements pris envers les dirigeants de la société par les sociétés placées sous le contrôle de la société « ARTES S.A. » au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales

Le Président du Conseil d'Administration ne perçoit aucune rémunération de la part des sociétés placées sous son contrôle au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales.

Le Directeur Général ne perçoit aucune rémunération de la part des sociétés placées sous son contrôle au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales.

Le président du comité d'audit permanent de la société « ARTES S.A » a perçu de la part de la société ARTIMO SARL un salaire Net de 171 277 DT par an en sa qualité de gérant.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations à l'exception des opérations et transactions d'exploitation rentrant dans le cadre des activités courantes de la société.

Tunis, le 22 Mai 2026

Les commissaires aux comptes

**Société DATN – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Sahli Tarek

Mohamed Imed Loukil